



Apprenez tout ce qu'il y a à savoir sur les dernières réglementations en matière d'argent liquide!

Vous entrez dans l'UE ou vous sortez de l'UE avec de l'argent liquide?

Vous devez faire une déclaration d'argent liquide lors de votre arrivée ou de votre départ de l'UE lorsque vous transportez 10 000 € ou plus d'argent liquide ou l'équivalent en devises, instruments négociables au porteur (chèques, chèques de voyages, mandats, billets à ordre) ou or.

Les obligations de déclaration d'argent liquide seront renforcées et contrôlées au 3 juin 2021:

1

Vous devez effectuer une déclaration d'argent liquide à la douane lors de votre entrée ou votre départ de l'UE lorsque vous transportez 10 000 € ou plus en argent liquide ou équivalent dans d'autres devises, dans une catégorie ou plus des éléments suivants:

- ▶ devises, tels que des billets de banque et des pièces de monnaie (y compris dans des devises qui ne sont plus en circulation mais sont toujours échangeables dans un organisme financier ou dans une banque centrale)
- ▶ chèques, chèque de voyage, billets à ordre ou mandats sans ordre inscrit
- ▶ et à partir du 3 juin 2021, les pièces en or contenant au moins 90 % d'or, ainsi que les lingots, les pépites d'or ou les agglomérats contenant au moins 99,5 % d'or.

2

Les autorités sont désormais susceptibles de retenir de l'argent liquide d'un montant inférieur à 10 000 € lorsque des éléments indiquent un lien avec une activité criminelle.

3

Les autorités douanières peuvent dès à présent vous demander d'effectuer une déclaration d'argent liquide pour des sommes équivalentes ou supérieures à 10 000 € envoyées par poste, fret ou transporteur.

Apprenez tout ce qu'il y a à savoir sur les dernières réglementations en matière d'argent liquide!



Comment puis-je effectuer la déclaration?

Les États Membres utilisent un formulaire de déclaration harmonisé, que vous pouvez compléter dans l'une des langues disponibles pour le pays dans lequel vous arrivez dans l'UE, ou depuis lequel vous quittez l'UE. Des versions de référence du formulaire dans d'autres langues hors UE sont également disponibles pour aider les voyageurs à compléter leurs déclarations. Les formulaires [sont disponibles en ligne](#), ou auprès des autorités du poste de contrôle par lequel vous transitez pour entrer ou quitter l'UE.

La déclaration doit être complétée et remise aux douanes au poste de contrôle par lequel vous transitez pour entrer ou quitter l'UE.



Qu'en est-il des sommes en argent liquide envoyées par fret, poste ou transporteur?

Les autorités douanières peuvent également désormais vous demander d'effectuer une déclaration d'argent liquide pour l'argent détecté transitant seul par poste, fret ou transporteur, et dont la valeur est équivalente ou supérieure à 10 000 €. Si cela est demandé, cette déclaration doit être effectuée sous 30 jours par le destinataire, l'expéditeur ou par un représentant mandaté par les deux parties.



Qu'est ce que je risque si j'oublie de compléter la déclaration ou que je soumetts un faux document?

Les autorités peuvent saisir l'argent liquide et vous vous exposez à des pénalités pour non-respect de la réglementation.

VOUS NE SAVEZ PAS SI VOUS DEVEZ COMPLÉTER UNE DÉCLARATION DES SOMMES EN ARGENT LIQUIDE?

Parlez-en à vos autorités nationales, ou avec les agents des douanes lorsque vous entrez ou vous sortez de l'UE.

N'oubliez pas que vous vous exposez à des pénalités si vous ne respectez pas les procédures!

Visitez notre site web pour en savoir plus sur les nouvelles réglementations et pour obtenir la liste complète des autorités douanières nationales dans l'UE:

https://ec.europa.eu/taxation_customs/individuals/cash-controls_fr

